



Bulletin d'inscription pour l'année scolaire 2020 /2021

N° à rappeler dans tous vos paiements, versements, et correspondances :

Nom de l'élève : Prénoms :

Date et lieu de naissance : . . . / . . . / A..... Pays :

Si l'élève est mineur, NOM et prénom du représentant légal :

Mail :@..... (de l'élève-adulte ou des parents) Tél. pers.

Adresse :NPA : Localité.....

Les leçons sont prises, soit en groupe restreint, soit en individuel. Les boxes d'entraînement sont gratuits. L'élève choisit sa (ses) formule(s) de cours parmi les différents choix proposés au verso de ce bulletin d'inscription. Le paiement s'effectue en 10 mensualités (de septembre à juin inclus) ou 12 mensualités (de septembre à août inclus), par avance, avant le 10 de chaque mois. Les frais de rappel s'élèvent à 25 CHF et les frais de poursuites à 30 CHF. En cas d'inscription en cours d'année, le paiement se fait au prorata, hormis les frais d'inscription. Les leçons n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés selon le calendrier fixé par l'État de Genève (Département de l'Instruction Publique).

Je m'inscris au cours :

- Instrument Formule N° Tarif mensuel : CHF sur 10 mois / sur 12 mois
 - Instrument Formule N° Tarif mensuel : CHF sur 10 mois / sur 12 mois
 - Instrument Formule N° Tarif mensuel : CHF sur 10 mois / sur 12 mois
- Réduction sur justificatif – Motif : Nouveau Tarif mensuel CHF
- Inscription en cours d'année : le/...../20..... Tarif mensuel jusqu'au/...../20..... inclus : CHF
 - Réduction sur justificatif – Motif : Nouveau tarif jusqu'au/...../20..... : CHF

Frais d'inscription annuels lors du premier versement : 35,00 CHF

- Paiement par virements bancaires : Drums&Co.ch SNC - IBAN : **CH58 0900 0000 1488 5258 6**
BIC : **POFICHBEXXX** Compte Postal : **14-885258-6**
- Paiement en espèces
- Bulletin BVR (1,75 CHF/bulletin)

J'ai pris connaissance des conditions générales au verso de ce bulletin d'inscription et les accepte.

Je m'inscris et m'engage à régler les frais d'écologie.

Fait à Genève, en double exemplaire, le/...../ 20.....

La Direction (timbre et signature)

Signature de l'élève (ou de son représentant légal) précédée de son NOM et prénom
et de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

..... Signature

.....

Changement de formule ou réduction, en cours de scolarité :

A compter du/...../20..... Nouvelle(s) formule(s) : Nouveau tarif : CHF/mensuel et/ou
A compter du/...../20..... Réduction sur justificatif - nouveau tarif CHF/mensuel
Genève, le/...../20..... Signature de l'élève (ou du représentant légal) – La Direction (timbre et signature)

..... Timbre :

.....

Conditions générales

I - Tableau des formules de cours et tarifs

			Formule		
Cours d'instrument : Batterie Piano Guitare Basse Chant	ENFANTS DE 6 A 8 ANS	Cours de 30 minutes hebdomadaires - 95 CHF/12 mois	F 1	114 CHF/10 mois	F 9
		129 CHF/12 mois en cours individuels	F 2	154,80 CHF/10 mois	F10
	ENFANTS DE 8 A 12 ANS	Cours de 45 minutes hebdomadaires - 129 CHF/12 mois	F 3	154,80 CHF/10 mois	F11
		168 CHF/12 mois en cours individuels	F 4	201,60 CHF/10 mois	F12
Songwriting	ADOLESCENTS ET ADULTES	Cours de 60 minutes hebdomadaires - 158 CHF/12 mois	F 5	189,60 CHF/10 mois	F13
		221 CHF/12 mois en cours individuels	F 6	265,20 CHF/10 mois	F14
	COURS INTENSIFS	Cours de 180 minutes hebdomadaires - 418 CHF/12 mois (1)	F 7	501,60 CHF/10 mois (1)	F15
		585 CHF/12 mois en individuels (1)	F 8	702 CHF/10 mois (1)	F16

Paiement mensuel **sur 12 ou 10 mois** pour tous les cours d'instrument, soit 1 cours hebdomadaire de septembre à juin, en groupe restreint (sauf cours intensifs), hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.

(1) Pour les cours intensifs : 3 cours par semaine de septembre à juin, soit 114 leçons sur l'année, en groupe ou en individuel, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.

Tous nos tarifs, conditions et calendrier scolaire sont visibles sur notre site internet www.drumsandco.ch

II - Réductions et parrainages

Une réduction de 10% sur les frais d'écolage est accordée aux élèves bénéficiaires de l'AVS, de l'AI et aux chômeurs, sur justificatif.

Lorsque plusieurs membres d'une même famille sont inscrits à l'école, chaque membre bénéficie d'une réduction de 10 % sur ses frais d'écolage tant que ceux-ci demeurent inscrits.

Une réduction de 20% est accordée à tout élève qui parrainera une personne de son entourage. Cette réduction peut être cumulée avec d'autres réductions (voir Conditions Spécifiques du parrainage).

III - Absences

Les leçons manquées par l'élève dans le cadre de cours en groupe ne sont pas remplacées. Exceptionnellement, le professeur peut remplacer le cours en intégrant l'élève à un autre groupe, en fonction de ses disponibilités.

Les leçons manquées par l'élève dans le cadre de cours individuels ne sont pas remplacées. Exceptionnellement, le professeur peut déplacer le cours individuel en fonction de ses disponibilités ou proposer à l'élève d'intégrer un cours en groupe.

Dans tous les cas, l'élève devra avertir son professeur aussi tôt que possible, par téléphone et au minimum 24 heures à l'avance.

En cas de retard de l'élève, le temps manqué n'est pas compensé.

En cas d'absence du professeur, tous les cours prévus sont remplacés. L'élève est prévenu par téléphone au minimum 24 heures à l'avance.

IV - Résiliation

L'inscription vaut pour une année scolaire, elle constitue un engagement ferme pour toute l'année scolaire.

Lors de la première inscription, l'élève peut résilier par courriel son engagement au terme du premier mois. Dans ce cas-là, les cours pris sont payés selon la formule choisie, selon le tarif mensuel ramené au tarif horaire.

Néanmoins, tous les élèves peuvent résilier leur engagement jusqu'au 31 janvier de chaque année, avec effet au 1er février. La résiliation se fait au moyen d'une lettre recommandée adressée à [Drums&co.ch](mailto:info@drumsandco.ch), SNC à l'adresse indiquée ci-dessous avant le 31/01. Lorsque le paiement est étalé sur 12 mois, les cours se terminent le 31 janvier mais l'écolage reste dû jusqu'au mois de février inclus.

Pour tous les élèves, une résiliation après le 31 janvier entraîne le paiement de l'écolage jusqu'au terme de l'année scolaire, soit le 30 juin pour les paiements sur 10 mois, soit le 31 août pour les paiements sur 12 mois.

En cas de force majeure (accident grave invalidant ou longue maladie de plus de trois mois de l'élève), et à condition d'en fournir le justificatif, l'élève pourra résilier son inscription pour la fin du mois en cours. Il reste redevable du paiement dudit mois.

Drums&co.ch SNC se réserve le droit de résilier, par lettre recommandée, l'inscription d'un élève, lorsque son comportement à l'école est inadéquat avec le bon déroulement des cours et en cas de non-paiement de ses frais d'écolage après deux rappels consécutifs. L'élève reste redevable des frais d'écolage conformément aux termes des conditions générales et spécifiques.